## Républiq



## COMMUNE D'AMBES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23

Nombre membres élus en exercice: 23

18 présents:

représentés: 04 votants: 22 absents:

Date de la convocation: 22 septembre 2022

Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Le Maire.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des

Collectivités Territoriales.

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville

sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS:

Kévin SUBRENAT, Maire:

Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE. Jacques

RAYNAL adjoints au Maire;

Laurence LAVEAU, Jean-Pierre MAZZON, Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Franck LACOSTE, Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY, Nadine

DEBAISIEUX, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Éric PASQUET,

Mylène ROUDAUD donne procuration à Laurence LAVEAU.

Hanif OUBROU donne procuration à Michel RATON.

Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

ABSENT:

Marcel LESOILLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine VILLENAVE

## DÉLIBÉRATION N° 042 09 2022 - DIRECTION GENERALE - MODIFICATION DES **COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Présentation par M. le Maire.

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut former des commissions permanentes chargées d'examiner les questions soumises au conseil municipal.

Vu la délibération portant le numéro 008 05 2020, en date du 23 mai 2020 portant création des Commissions Municipales permanentes

Considérant le besoin de réorganiser les commissions municipales permanentes ;

Il est proposé aux membres du Conseil de réorganiser les Commissions municipal de la façon suivante :

	Attributions	Nombre de membre (Ancienne composition)	Nombre de membre (Nouvelle composition)
1 ère commission: Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement Economique	Suivi du patrimoine bâti de la commune, de l'urbanisme, du développement économique, des transports, de l'informatique et des locations de salles.	9	10
2 <sup>ème</sup> commission: Commission Education Jeunesse, Petite Enfance et Sport	Education, enseignement, jeunesse et petite enfance, restauration scolaire <u>et développement de la pratique sportive</u>	6	6
3 <sup>ème</sup> commission : Commission Culture	Culture et Médiathèque	8	6
4 <sup>ème</sup> commission : Commission Vie Associative et Sports	Relation avec les associations	6	6
5 <sup>ème</sup> commission : Commission Budget, Finances et Marchés Publics	Affaires financières, achats, marchés publics et gestion des ressources humaines	9	10
6 <sup>ème</sup> commission : Commission Vie locale	Fêtes, cérémonies et actions sociales	8	7

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé que chaque commission soit composée comme suit :

	Nombre de membre	Ambès 2020	Ambès Ensemble	Jean Pierre MAZZON
1ère commission: Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement Economique	10	7	2	1
2ème commission: Commission Education Jeunesse et Petite Enfance	6	4	1	1
3 <sup>ème</sup> commission: Commission Culture	6	4	1	1
4 <sup>ème</sup> commission: Commission Vie Associative	6	4	1	1
5 <sup>ème</sup> commission: Commission Budget, Finances et Marchés Publics	10	7	2	1
6ème commission : Commission Vie locale	7	5	1	1

Il est fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création de 3 commissions permanentes composées de 6 membres comme suit :

Commission Education Jeunesse, Petite Enfance et Sport;

Commission Culture;

Commission Vie Associative;

- **DÉCIDE** la création de 1 commission permanente composée de 7 membres comme suit : Commission Vie locale ;
- **DÉCIDE** la création de 2 commissions permanentes composées de 10 membres comme suit : Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement Economique; Commission Budget, Finances et Marchés Publics.
- **DÉCIDE**, conformément à l'article L2121-21, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.
- NOMME les élus membres des Commissions municipales permanentes selon le tableau cidessous :

	Membres des Commissions
1 <sup>ère</sup> commission: Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement Economique	Éric PASQUET Alain MALTERRE Catherine LABARRERE Hanif OUBROU Yann VANNIER Philippe GIACOMETTI Franck LACOSTE Gilbert DODOGARAY Muriel LOPEZ Jean-Pierre MAZZON
2 <sup>ème</sup> commission: Commission Education Jeunesse, Petite Enfance et Sports	Sandrine VILLENAVE Jacques RAYNAL Sandra GARRIT David VIELLE Nadine DEBAISIEUX Jean-Pierre MAZZON
3 <sup>ème</sup> commission: Commission Culture	Mylène ROUDAUD Laurence LAVEAU Jacques RAYNAL Réjane LIAGRE Christian LAPEYRE Jean-Pierre MAZZON
4 <sup>ème</sup> commission: Commission Vie Associative	Jacques RAYNAL Laurence LAVEAU Philippe GIACOMETTI Yann VANNIER Muriel LOPEZ Jean-Pierre MAZZON
5 <sup>ème</sup> commission : Commission Budget, Finances et Marchés Publics	Catherine LABARRERE Éric PASQUET Sandrine VILLENAVE Mylène ROUDAUD Jacques RAYNAL David VIELLE Michel RATON Isabelle BESSE Christian LAPEYRE Jean-Pierre MAZZON
6 <sup>ème</sup> commission: Commission Vie locale	David VIELLE Réjane LIAGRE Alain MALTERRE Catherine LABARRERE Marcel LESOILLE Nadine DEBAISIEUX Jean-Pierre MAZZON

- **DÉCIDE** de modifier le Règlement Intérieur du Conseil Municipal en ce sens.

**VOTE:** 

**Pour**: 14

Contre: 8 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX, C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ, R. LIAGRE,

C. LABARRERE, J-P. MAZZON)

Abstention: 0

Fait et délibéré le 26 septembre 2022 Pour expédition conforme.

Le Maire, Kévin SUBRENAT